

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### / Délibération n° 2022D74

Le Conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 11 juillet 2022 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

**Présents : 33**

ADELEE - AIRIAU - BARANGER - BARRETEAU - BODIN - BRIAUD - BUTEAU - CHAMPION - CLAUTOUR - COULON FEBVRE - CROCHET - DURAND-GAUVRIT - FLEURY - GUIDOUX - GUILLET - GUILLET - HERBERT - MORINEAU - MORNET - NÉAU - PASQUIER - PLISSONNEAU G - PLISSONNEAU S - PROUTEAU - RAGER - RENARD - ROCHAIS - ROIRAND - RONDEAU - ROUX - ROY - SEGUIN - URBANEK

**Absents excusés : 12**

BUFFETAUT - CHARRIER ENNAERT - FRAPPIER - GRÉAUD - GUERINEAU - HERMOUET D - HERMOUET M - JOLLY KUNG - ROTUREAU - TENAUD - TRAINEAU

**Absents : 3**

DURAND - GAS - VILMUS

**Nombre de pouvoirs : 6**

### **Objet : Engagement d'un service civique et affiliation à la Ligue de l'enseignement.**

La communauté de communes mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en matière d'éducation routière. Chaque année, les interventions touchent près de 4 000 personnes : élèves du CP au CM2, 4èmes, seniors, public en insertion... La commission petite enfance et parentalité et le Bureau souhaitent renforcer les actions et les moyens du service : renforcement de l'encadrement des ateliers et sorties vélo avec les scolaires, intervention aux abords des collèges et auprès des 6èmes, élaboration et diffusion de supports pédagogiques parents-enfants...

Par ailleurs, le volet jeunesse du projet social "vivre et grandir ensemble" prévoit de soutenir les engagements des jeunes et de les accompagner dans l'accès à leur autonomie.

L'engagement d'un service civique par la Communauté de communes est l'opportunité de renforcer le service éducation routière, mais également de permettre à un jeune de gagner en confiance, de développer ses compétences et de construire son projet citoyen et professionnel.

La Fédération départementale de la Ligue de l'enseignement de Vendée bénéficie de l'agrément au titre de l'engagement de Service civique pour l'accueil de jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus, ou aux personnes reconnues handicapées âgées de seize à trente ans révolus, qui se consacrent à des missions d'intérêt général. Elle peut faire bénéficier de son agrément ses associations affiliées ainsi que d'autres structures publiques via de l'intermédiation.

### **Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'affiliation à la Ligue de l'enseignement (montant 2022-2023 de 208 €).
- D'approuver l'engagement d'un service civique affecté au service éducation routière en partenariat avec la Ligue de l'enseignement.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du service civique et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 085-200072882-20220712-2022D74-DE

- De déléguer au Président le pouvoir de modifier, retirer ou abroger la convention pour l'adapter le cas échéant à l'évolution des besoins.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le douze juillet deux-mille-vingt-deux,

Le Président,

**Guy PLISSONNEAU**



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 18 juillet 2022  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.